

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DOSSIER : R-4008-2017, Étape D

**ÉNERGIR – DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES
À L'ACHAT ET LA VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ
(« ACIG »)**

Montréal, le 29 juin 2022

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (« ACIG »)
RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA VENTE
DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE**

OFFRE DE GNR

1. Références : (i) [Investissements de près de 200 M\\$ CAD pour aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre](#)
(ii) **Gaz Métro-8, Document 4 révisé, pièce [B-0733](#), p. 39.**

Préambule :

- (i) *« À terme, ce projet permettra d'injecter annuellement jusqu'à 80 millions de mètres cubes de GNR dans le réseau d'Énergir, contribuant ainsi de manière significative (plus de 20 %) à l'atteinte de la cible gouvernementale et celle d'Énergir de distribuer 5 % de GNR dans le réseau gazier d'ici 2025. »*

Demandes :

- 1.1 En lien avec la référence (i), pouvez-vous confirmer la compréhension de l'ACIG que ce projet situé au lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie pourrait maintenant être inclus dans la liste des projets d'injection de GNR présentée à la page 39 de la référence (ii).
- 1.2 En lien avec la référence (i), veuillez confirmer que le volume de GNR provenant de l'usine de biométhanisation de Sainte-Sophie qui pourrait être injecté dans le réseau d'Énergir servirait à répondre aux cibles gouvernementales.
- 1.3 Existe-t-il d'autres projets similaires de biométhanisation qui sont en cours de négociation avec Énergir et qui n'ont pas été inclus dans les prévisions d'approvisionnement en GNR? Si oui, veuillez donner une estimation du volume (m³) qu'ils représentent.

STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT EN GNR

2. Références : (i) Gaz Métro-8, Document 1, pièce [B-0732](#), p. 11, I.6 à I.7
(ii) Gaz Métro-8, Document 1, pièce [B-0732](#), p. 12, I.1 à I.5
(iii) Gaz Métro-8, Document 4, pièce [B-0733](#), p. 11, I.19 à I.23
(iv) Gaz Métro-8, Document 1, pièce [B-0732](#), p. 14, I.17 à I.22
(v) Gaz Métro-8, Document 1, pièce [B-0732](#), p. 14, I.27 à I.29
(vi) Gaz Métro-8, Document 1, pièce [B-0732](#), p.16, I.3 à I.15
(vii) Gaz Metro-8, Document 1, pièce [B-0732](#), p. 26, tableau 3

Préambule :

- (i) « Pour répondre à son obligation, Énergir devra contracter plus de 9,3 Mm³ supplémentaire pour espérer recevoir 16,8 Mm³ de GNR livrés. »
- (ii) « Pour l'année 2025-2026, l'écart entre les volumes contractés et les volumes prévus être livrés du portefeuille d'approvisionnement en GNR d'Énergir a diminué [sic] à 2,1 Mm³. Toutefois, comme certains nouveaux contrats nécessaires à l'atteinte du seuil de 5 % seront de nouveaux projets, un écart entre les volumes contractés et livrés est toujours à prévoir. C'est pourquoi Énergir devra tenir compte de cet écart dans sa stratégie d'approvisionnement. »
- (iii) « De plus, dans le mécanisme d'approvisionnement par appel d'offres, Énergir attribuera des points supplémentaires aux projets québécois, ce qui les favorisera par rapport aux projets provenant de l'extérieur de la province.
- Énergir est donc d'avis que les mécanismes proposés permettent définitivement de favoriser les projets québécois. »*
- (iv) « Par le mécanisme de développement d'opportunités d'affaires avec des promoteurs, Énergir supporte des projets qui se trouvent à des stades très précoces, souvent encore au stade de l'idéation. De façon générale, il s'écoulera environ quatre ans entre les premiers contacts avec le promoteur et le début des livraisons de GNR. Plusieurs des projets québécois sont dans cette situation et le support qu'apporte Énergir est essentiel pour les voir naître et permettre à la filière du GNR de prendre son essor. »
- (Nos soulignés)
- (v) « Le troisième mécanisme vise plutôt des ententes d'approvisionnement de court terme. Énergir y aurait recours, au besoin, dans des situations où les volumes reçus des producteurs ne permettraient pas d'atteindre le seuil réglementaire en vigueur. »
- (vi) « Tant les opportunités d'affaires avec les promoteurs de GNR que les propositions d'approvisionnement découlant d'appels d'offres sont évaluées par Énergir à la lumière d'une série d'éléments dont voici un aperçu :

- a. la description du projet;
- b. le prix soumis et l'intensité carbone du GNR produit;
- c. le développement du projet et son échéancier pour garantir les délais d'injection et les volumes livrés;
- d. la capacité et l'expérience du soumissionnaire à réaliser techniquement son projet et à fournir les garanties financières;
- e. la solidité de la feuille de route associée à l'acceptabilité sociale du projet;
- f. la localisation du projet au Québec ou hors Québec;
- g. la souscription écrite et démontrée à garantir un approvisionnement responsable en biens et services. »

*(Note de bas de page omise)
(Nos soulignés)*

(vii) Tableau 3 : Résultat de l'appel d'offres lancé en novembre 2021

Demandes :

- 2.1 En lien avec les références (i), (ii) et (iii), veuillez élaborer sur le maintien de la préférence aux approvisionnements en GNR en provenance du Québec, alors qu'il y a un risque de ne pas atteindre les objectifs réglementaires.
- 2.2 En lien avec la référence (iv), veuillez élaborer sur ce qu'Énergir entend par : « *Énergir supporte des projets qui se trouvent à des stades très précoces* » et par « *le support qu'apporte Énergir est essentiel pour les voir naître et permettre à la filière du GNR de prendre son essor* ».
- 2.3 En lien avec la référence (v), veuillez fournir les informations suivantes :
 - Prix spot GNR pour le mois de juin 2022;
 - Évolution du prix spot pour les années 2021 et 2022;
 - Types de GNR et prix transigés sur le marché spot pour juin 2022, et pour les années 2021 et 2022
- 2.4 En lien avec la référence (vi), au point b), est-ce qu'Énergir entend étendre l'obligation de fournir l'intensité carbone du GNR auprès de tous ses fournisseurs ou est-ce qu'elle compte la maintenir uniquement aux fins de l'appel d'offre. Veuillez développer.
 - 2.4.1. Toujours en lien avec la référence (vi) veuillez élaborer sur ce qu'Énergir entend par :
 - e) *la solidité de la feuille de route associée à l'acceptabilité sociale du projet ;*
 - g) *la souscription écrite et démontrée à garantir un approvisionnement responsable en bien et service.*
- 2.5 En lien avec les références (vi) et (vii), veuillez fournir l'intensité carbone attachée à chaque contrat présenté au tableau 3.

- 2.5.1. Dans le cas où la référence (vi) ne porte pas sur l'appel d'offres le plus récent, veuillez fournir les résultats de l'appel d'offres le plus récent et les intensités carbonées attachées à chaque offre.

PROCESSUS DE SUIVI ET D'APPROBATION RÉGLEMENTAIRES

3. Référence : (i) Gaz Métro-8, Document 1, pièce [B-0732](#), p. 39, l.19 à l.26

Préambule :

- (i) « Bien que des balises aient été proposées à la section 4 afin qu'Énergir ne demande pas l'approbation des contrats de GNR à la pièce comme elle le fait actuellement, il existe néanmoins une possibilité que celle-ci désire signer des contrats à l'extérieur des balises qui seraient éventuellement approuvées par la Régie. Si une telle éventualité se présentait, Énergir propose de présenter les demandes d'approbation de contrats hors des balises d'après le même processus que celui présentement en vigueur. »

Demandes :

- 3.1 En lien avec la référence (i), veuillez élaborer sur la possibilité de proposer dans le présent dossier des seuils (en dehors des balises proposées en section 4) dans lesquels Énergir pourrait contracter des approvisionnements en GNR sans devoir demander l'approbation à la pièce.
- 3.1.1. Dans cette éventualité, quels seraient ces seuils (prix, proportion des volumes par rapport au seuil de 5 %) ?

COÛT D'ACQUISITION DU GNR

4. Références : (i) Gaz Métro-8, Document 1, pièce [B-0732](#), p. 67, l. 5 à l. 10.
(ii) R-4177-2021, phase 2, pièce [B-0104](#), p. 1, l.20
(iii) Gaz Métro-8, Document 1, pièce [B-0732](#), p. 32, l. 11 à l. 14.

Préambule :

- (i) « o Coût moyen d'acquisition inférieur ou égal à 25 \$2022/GJ (94,725 ¢/m³), indexé au 1er octobre de chaque année selon l'indice des prix à la consommation présenté à la Cause tarifaire;

o Prix maximal d'un contrat de GNR de 45 \$2022/GJ (170,505 ¢/m³), indexé au 1er octobre de chaque année selon l'indice des prix à la consommation présenté à la Cause tarifaire. »

(Nos soulignés)

(ii) « ⁽⁵⁾ Basé sur la moyenne mobile de l'IPC-Québec publié par Statistique Canada au tableau n° 18-10-0004-01. »

(iii) « Ainsi, l'ajout de chaque nouveau contrat devrait faire en sorte que le coût moyen d'acquisition, évalué à partir du volume contracté et du prix fonctionnalisé à Dawn pour chacun des contrats, demeure inférieur ou égal à 25 \$/GJ. Dans le cas contraire, une demande d'approbation spécifique devrait être faite à la Régie. »

Demandes :

4.1 En lien avec la référence (i), veuillez confirmer la compréhension de l'ACIG que l'indice des prix à la consommation auquel Énergir fait référence est le même que celui à la référence (ii).

4.2 En lien avec la référence (iii), est-ce qu'une demande d'approbation spécifique serait soumise dans le cas où le nouveau contrat aurait un impact à la hausse sur le coût moyen d'acquisition de plus de 1 %? Veuillez élaborer.

VOLUMES DE GNR

5. **Références :** (i) Gaz Métro-8, Document 1, pièce [B-0732](#), p. 70, annexe 1.
(ii) Gaz Métro-8, Document 1, pièce [B-0732](#), p. 53, l. 13 à l. 13.

Préambule :

(ii) « [...] afin de tenir compte de la possibilité que certains producteurs subissent des variations de productions mensuelles tout en restant à l'intérieur des obligations annuelles du leur contrat. »

Demandes :

5.1 En lien avec la référence (ii), le plus gros projet de GNR représente 23,9 % des volumes annuels contractés absolu. Pouvez-vous élaborer sur les risques d'une concentration élevée de volumes contractés auprès d'un même fournisseur, notamment en cas d'évènements extrêmes.

5.2 En lien avec la référence (iii), et en sortant du contexte de la stratégie de couverture du risque de variation du taux de change, veuillez élaborer sur les variations de productions mensuelles observées chez certains producteurs.

5.2.1. Est-ce que des variations supérieures ou inférieures à 15 % de leur production mensuelle habituelle ont été observées chez certains producteurs ? Si oui, veuillez préciser l'occurrence et l'amplitude de tels évènements.

ATTRIBUTS ENVIRONNEMENTAUX

6. **Références : (i) Gaz Métro-9, Document 3, pièce [B-0736](#), p. 13-14.**

Préambule :

(i) **Ce graphique est déposé sous pli confidentiel**

Demandes :

6.1 À la question 6.1.2 de la demande de renseignements n°26 de la Régie, Énergir fournit le graphique en référence (i). Selon les calculs de l'ACIG, le gaz naturel a une intensité carbone d'environ 50 g éq CO₂/MJ. Veuillez concilier les calculs de l'ACIG avec les données du graphique en référence.

ARTICLE 11.1.3.5 GAZ NATUREL RENOUVELABLE

7. Références : (i) Gaz Métro-8, Document 4, pièce [B-0733](#), p. 32, l. 7 à l. 39 et p. 33, l. 1 à l. 28.
(ii) Gaz Métro-8, Document 4, pièce [B-0733](#), p. 30, l. 1 à l. 2.

Préambule :

- (i) « *Énergir estime qu'un impact de 1,0 % sur le coût moyen d'acquisition peut être considéré comme significatif.* »

Demandses :

- 7.1 En lien avec la référence (i), veuillez préciser si le client aura la possibilité de céder son contrat à un autre client sur le réseau d'Énergir.
- 7.2 En lien avec la référence (ii), quels critères ont été utilisés pour déterminer la significativité de l'impact sur le coût de moyen d'acquisition. Veuillez élaborer.

POSITION CONCURRENTIELLE

8. Références : (i) Gaz Métro-8, Document 1 révisé, pièce [B-0732](#), p. 33, tableau 5.
(ii) R-4177-2021, phase 2, pièce B-0168, p. 14, tableau 11 et p. 15, tableau 12
(iii) Gaz Métro-5, Document 3 révisé, pièce [B-0573](#), p. 58, tableau 17 et p. 61, tableau 18.
(iv) Gaz Métro-8, Document 4 révisé, pièce [B-0733](#), p. 40, l. 22 à l. 26.

Préambule :

- (iv) « *Par contre, Énergir a tout récemment débuté ses efforts de commercialisations destinés à la clientèle de masse et la réponse est excellente. En effet, depuis le début du mois de mai, ce sont près de 400 nouvelles demandes de GNR qui ont été reçues, provenant principalement du marché résidentiel, avec des clients choisissant en forte proportion (25 %) un approvisionnement à 100 % GNR.* »

(Nos soulignés)

Demands :

- 8.1 En lien avec la référence (i), veuillez fournir les hypothèses ayant servi à arriver aux résultats, notamment les volumes considérés dans le secteur résidentiel et le prix du gaz naturel.
- 8.2 Veuillez concilier le tableau de la référence (i) avec les tableaux de la référence (ii).
- 8.3 En lien avec la référence (iii), veuillez mettre à jour le tableau 17 avec le nouveau prix moyen proposé de 25\$₂₀₂₂/GJ proposé, tout en ajoutant une proportion de consommation de GNR de 0 %, ainsi qu'une simulation de coût pour les clients industriels consommant 20 Mm³/an et 50 Mm³/an.
- 8.4 En lien avec les références (i) et (iv), veuillez partager vos conclusions quant à ce choix, considérant la position concurrentielle défavorable du GNR 100 % par rapport à l'électricité.

PROTOCOLES DE CERTIFICATION DU GNR (D-2021-158)

9. Référence : (i) Gaz Métro-8, Document 1, pièce [B-0732](#), p. 58, tableau 5.

Préambule :

- (i) « Le protocole de certification de la production de GNR qu'Énergir a conclu avec EcoEngineers est déposé à l'annexe 2.

Énergir possède un système interne de gestion des avis afin de gérer les clauses et les particularités de tous ses contrats d'approvisionnement, incluant les contrats signés avec les producteurs de GNR hors franchise. Pour chaque projet, des avis de début d'injection et de démarrage du processus de vérification sont mis en place selon les livraisons prévues et sont régulièrement révisés/ajustés en fonction de l'évolution des projets. »

Demandes :

- 9.1 En lien avec la référence (i), veuillez fournir le coût de la certification par EcoEngineers par année.
- 9.1.1. Veuillez élaborer sur la possibilité qu'Énergir exige de ses fournisseurs de fournir eux-mêmes les certifications nécessaires.
- 9.1.2. Est-ce qu'Énergir est au courant si d'autres distributeurs en Amérique du Nord fournissent eux-mêmes ce service de certification ? Si oui, veuillez fournir les modalités par distributeur.